

8691 - La signification du verset : « Et puis poursuivez le jeûne jusqu'à la tombée de la nuit »

question

Je me demandais en lisant le verset 187 de la sourate 2 du Coran si nous nous y conformons réellement puisqu'une partie d'entre nous met fin à son jeûne à l'heure du coucher du soleil. Pouvez-vous nous expliquer cette question ?

la réponse favorite

Ce verset ne comporte aucune ambiguïté relative à la rupture du jeûne au coucher du soleil, car la nuit commence avec le coucher du soleil. Cet instant en marque le début comme l'entrée de l'aube en marque la fin. C'est pourquoi le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : « **Quand la nuit arrive, que le jour s'éloigne et que le soleil se couche, le jeûneur peut interrompre son jeûne** ». Ce hadith signifie que le coucher du soleil marque le début de la nuit et la fin du jour, instant où il est permis au jeûneur de mettre fin à son jeûne. Voir le commentaire de Mouslim par An-Nawawi (7/209). Allah le sait mieux. Puisse Allah bénir et saluer notre prophète Muhammad.